

### **Modification de la structure des tarifs réglementés d'électricité et hausse des prix : certains petits consommateurs vont voir leur facture augmenter de 10 %**

Parallèlement à l'augmentation qui a pris effet le 15 août la structure des tarifs réglementés d'électricité qui n'avait pas évoluée depuis plus de 20 ans vient de connaître de profondes évolutions.

### **Des augmentations substantielles pour les consommateurs qui utilisent l'électricité pour satisfaire leurs besoins essentiels et à ceux en situation de précarité énergétique.**

Pour les particuliers, alimentés au tarif bleu, l'augmentation moyenne annoncée est de 1,9 %, elle atteindra 4 % pour les entreprises et collectivités bénéficiant du tarif jaune, et 5 % pour celles qui sont approvisionnées au tarif vert. Ces moyennes cachent des disparités importantes. Concrètement, les factures devraient augmenter pour 78 % des clients résidentiels particuliers et professionnels. Parmi ceux-ci, environ 3,5 millions de clients pourraient connaître des augmentations de 10 % et plus. Les petits consommateurs, ceux qui consomment uniquement pour leurs besoins essentiels (lumière, électroménager) vont supporter l'augmentation la plus importante (+10 %).

Cette forte augmentation est préjudiciable aux consommateurs en difficulté de paiement (28.643 clients sur le seul territoire du syndicat). Alors que dans le même temps 40 % des ayants-droits du tarif de première nécessité n'en bénéficient toujours pas, quatre ans après sa mise en œuvre, faute d'une procédure d'application simplifiée et automatique.

Le SIPPAREC, par un communiqué de presse repris par la presse nationale (en particulier les ECHOS du 21 août 2009) s'est étonné qu'une modification aussi fondamentale du décret de 1988 n'ait pas été précédée d'une large concertation, intégrant en particulier les autorités concédantes et que les préconisations du rapport Champsaur n'aient pas été débattues avant la parution de ces décrets. Le syndicat a demandé que soit mis en place un dispositif permettant à chaque usager, particulier, entreprise ou collectivité, d'estimer l'évolution de sa consommation.

### **Evaluer les conséquences de ces augmentations pour votre budget communal : participez au petit-déjeuner d'information du 29 septembre.**

Pas facile non plus pour les collectivités d'évaluer ces augmentations et leur impact sur les budgets 2009 et 2010. C'est pourquoi le SIPPAREC convie à un petit-déjeuner d'information le 29 septembre à 8h30 salle de la Mutuelle de la RATP, 62 quai de la Rapée, Paris 12<sup>ème</sup>, les adhérents du syndicat et les adhérents au groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie. Ce sera aussi l'occasion d'évaluer les répercussions de l'évolution de la structure tarifaire sur la taxe locale d'électricité.

**Inscription auprès d'Emilie Derouen :  
ederouen@sipperec.fr – 01 44 74 32 08**

### **Le 16 juin dernier plus de cent cinquante personnes ont participé au colloque organisé par le syndicat sur le service public de l'électricité, l'ouverture à la concurrence et le rôle des autorités concédantes**

Philippe Terneyre, Professeur agrégé de droit public à l'Université de Pau, a procédé à une analyse juridique prospective sur l'état des contrats de concession au regard de l'évolution du droit européen et du droit français depuis la décennie 1990, période au cours de laquelle ont été renouvelés la plupart des contrats de concession en vigueur aujourd'hui, dont celui du Sipperec. Il n'exclut pas l'hypothèse que les collectivités puissent reprendre en régie la distribution à l'échéance des contrats actuels. Se pose aussi la question de la durée des contrats et de la nécessité d'une publicité adéquate en fin de contrat. Quand au contrôle, Philippe Terneyre démontre que les comptes-rendus d'activité fournis aujourd'hui sont inadaptés à la réalité et que l'autorité concédante a le droit de demander toutes les informations qu'elle souhaite pour exercer son contrôle.

Christian Escallier, directeur général du Cabinet Michel Klopfer, s'est attaché aux relations financières entre l'autorité concédante et le concessionnaire et a souligné les difficultés dues à la présentation très succincte des comptes présentés par EDF/ERDF. La question des provisions pour renouvellement a longuement été exposée et suscite le débat.

Les deux tables rondes qui ont suivi ont porté l'une sur le service public de la distribution sous l'aspect qualité et niveau d'investissements, l'autre sur le service public de la fourniture et son devenir au vu des préconisations du rapport Champsaur. Un résumé vidéo sera disponible sur le site du syndicat [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr) et le compte-rendu diffusé dans quelques jours.

### **Centrales photovoltaïques : les chantiers de l'été**

Au printemps 2009 ont été inaugurées les premières centrales de production photovoltaïque sur 2 écoles de Nanterre, dans le cadre de la compétence développement des énergies renouvelables proposée par le SIPPAREC. Depuis, de nouvelles centrales ont vu le jour à Villemomble et Clamart (surimposition en toiture), Issy-les-Moulineaux sur 3 écoles (brise soleil, verrière, garde corps photovoltaïques, étanchéité et panneaux en intégration sur toiture) et l'Ile-Saint-Denis (brise soleil).

## > info Sipperec

### **Le SIPPAREC forme un recours gracieux portant sur la décision ministérielle concernant le tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (TURPE 3)**

Le 19 juin, la décision concernant le TURPE 3 a été publiée au Journal officiel. Cette proposition conduit à augmenter de 10 % sur 4 ans le tarif d'acheminement des réseaux publics d'électricité qui représente actuellement 46 % de la facture d'électricité (tarif bleu). Pour l'utilisateur, cela se traduit par une augmentation de 3 % sur la partie acheminement de sa facture, sans garantie d'améliorer les réseaux et la qualité concession par concession.

Le SIPPAREC a décidé d'engager un recours pour défaut de consultation préalable et défaut de motivation. En effet, le TURPE mérite une totale transparence, car les montants en jeu sont considérables. Comme cela a été indiqué lors du colloque organisé par le SIPPAREC le 16 juin, des interrogations demeurent, sur des points essentiels, comme la prise en compte par le tarif des provisions pour renouvellement constituées par ERDF.

Retrouver les communiqués de presse du syndicat sur [www.sipperec.fr](http://www.sipperec.fr)

### > info Sipperec

#### 5<sup>ème</sup> consultation du Groupement de commandes de services de communications électroniques : résultats et chiffres

A la suite de l'audit intervenu fin 2007, les objectifs principaux de la 5<sup>ème</sup> consultation ont porté sur la continuité du service et l'évolution vers de nouveaux modes de convergence entre les services « voix/données » et « fixe/mobiles » pour accompagner l'évolution des systèmes d'information. Les adhérents qu'ils soient communes, communautés d'agglomération, conseils généraux, OPHLM ont pu bénéficier d'économies substantielles de l'ordre de 19 % sur l'ensemble des lots, à volume constant, par rapport aux marchés précédents du groupement. A noter que pour la première fois le lot abonnement était mis en concurrence.

- 115 membres : 5 communautés d'agglomération, 2 conseils généraux, 1 institut, 7 OPHLM, 98 communes.
- Budget global estimé à 29 Millions € sur 3 ans pour le marché voix données fixe mobile
- 16000 mobiles
- 15000 lignes RTC, 3750 accès numéris T0 et 225 accès T2
- 1200 accès WAN-IP VPN, 2500 accès Internet

Les attributions :

- Lot audit des infrastructures de communications électroniques (fourreaux et chambres) : attribué à la société GINGER PARERA
- Lot Assistance à la définition de l'architecture fonctionnelle du Système d'information, attribué à la société LOOPGRADE avec la société ILEXIA comme sous-traitant
- Lot Accompagnement en matière d'infrastructures-support aux réseaux de communications électroniques attribué à la société LOOPGRADE
- Sur les Services de communications électroniques voix-données, fixe-mobile, les Lots :
  - 1 : téléphonie bas débit
  - 2 : téléphonie haut débit
  - 4 : transmission de données et intégration d'équipements de communications unifiées
  - 5 : téléphonie mobile et convergence fixe-mobile (mobilité voix et data et centrex IP),
  - 6 : Internet grand public
  - 7 : numéros à services spéciaux et audioconférenceont été attribués à la société SFR

#### Prochaine réunion plénière :

mardi 13 octobre 8h30 salle de la Mutuelle de la RATP, 62 quai de la Rapée, Paris 12<sup>ème</sup> avec pour thème les espaces numériques de travail et la gestion de la relation citoyen

Inscription : [ederouen@sipperec.fr](mailto:ederouen@sipperec.fr)

Contact : Robert Erpelding  
[repelding@sipperec.fr](mailto:repelding@sipperec.fr) – 01 44 74 83 94

#### Réseaux câblés : études pour l'amélioration de la couverture et des services

Afin d'estimer de manière concrète les évolutions à apporter aux différents réseaux pour atteindre 80 % de taux de couverture par commune sur les plaques nord et sud, Numéricâble s'est engagée à réaliser une étude technico-économique pour identifier les nouvelles poches à ouvrir ainsi que l'impact de la résorption des trous de câblage. Un chiffrage a aussi été remis pour les communes hors plaques nord et sud. Lors de la commission de suivi du 5 juin 2009, Numéricâble a présenté les premières études d'extension sur 5 communes. Les membres des commissions câble nord et câble sud ont rappelé que le cofinancement des études ne pouvait être accepté par le Syndicat, les contrats prévoyant explicitement l'établissement des réseaux aux frais du concessionnaire. Face à cette position, Numéricâble a accepté de poursuivre les études sur l'ensemble des 34 communes câblées, avec pour objectif une présentation en septembre 2009 des rendus.

#### SEQUANTIC : les premières entreprises raccordées à la fibre optique

Le réseau en fibre optique SEQUANTIC qui à terme reliera plus de 6500 entreprises dans les zones à forte densité économique a commencé son déploiement, dans la cadre de la DSP conclue avec Sequantic Télécom. Les premiers opérateurs comme AFONE, Céleste, Magic online, My Stream, RMI ADISTA Line ont commencé à commercialiser leurs services en s'appuyant sur cette nouvelle infrastructure publique. Les premières entreprises raccordées se situent au Blanc-Mesnil, Boulogne-Billancourt, Bry-sur-Marne, Champigny, Gentilly, Nanterre et Rungis.

#### Contacts : Sylvain Raifaud et Thomas Margogne

[sraifaud@sipperec.fr](mailto:sraifaud@sipperec.fr) - 01 44 74 85 75  
[tmargogne@sipperec.fr](mailto:tmargogne@sipperec.fr) 01 44 74 83 97

#### OPALYS : la commercialisation a démarré

L'objectif de déploiement de la phase 1 est sur le point d'être atteint sur 11 communes des 13 communes concernées\*.

La commercialisation a démarré sur les villes de Bagnolet, Bobigny, Le Pré St Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Romainville, Villemomble et Villeneuve-le-Roi. Au 31 août 2009, 13 406 logements, répartis sur ces communes sont ouverts à la commercialisation.

D'autres logements sont en cours d'ouverture à Drancy, au Blanc-Mesnil et à Noisy-le-Sec.

Les travaux sont planifiés à Nogent-sur-Marne et au Blanc-Mesnil pour raccorder les logements du

bailleur « Immobilière 3F ».

Avec ce type de réseau l'utilisateur, s'il le souhaite, ne sera plus lié à un seul opérateur, à la grande différence du modèle de l'ADSL. Alors que de nombreux réseaux fonctionnent sur ce principe en Europe du Nord. Il s'agira d'une première de ce type en France pour un réseau destiné à servir les publics résidentiels.

\* Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villemomble

#### Contacts : Sylvain Raifaud et Thomas Margogne

[sraifaud@sipperec.fr](mailto:sraifaud@sipperec.fr) - 01 44 74 85 75  
[tmargogne@sipperec.fr](mailto:tmargogne@sipperec.fr) 01 44 74 83 97

#### NOUVEAU : un marché à disposition des collectivités pour recenser les infrastructures Télécom disponibles

Dans le cadre du groupement de commandes de services de communications électroniques, un marché a été attribué à la société GINGER PARERA. Les prestations proposées portent à la fois sur le recueil et l'analyse documentaire (plans, PV réception, conventions...) et sur le relevé de terrain des infrastructures existantes (inventaire de l'occupation des alvéoles).

Les données recueillies et qualifiées par les relevés de terrain doivent pouvoir ensuite être exploitées via un SIG. L'inventaire peut être réalisé sur la totalité du territoire de la collectivité ou limité à des zones jugées stratégiques pour le développement du très haut débit (voie, zones d'activités, secteur identifié comme stratégique...).

#### Contact : Vincent Fouchard

[vfouchard@sipperec.fr](mailto:vfouchard@sipperec.fr) – 01 44 74 32 05

Directeur de la publication : **C. Peyge**  
Comité de rédaction : **C. Dumas, E. Derouen**  
Conception/Réalisation : **Parimage**

**SIPPEREC Tour Gamma B**  
193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12  
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90

